

## SANTÉ

# Lifting wallon pour les soins de 1<sup>re</sup> ligne

**Maxime Prévot souhaite optimiser les soins de santé de 1<sup>re</sup> ligne. Objectif : lutter contre la pénurie de généralistes et améliorer la prise en charge des patients.**

● **Caroline DESORBAY**

**P**as de révolution à l'horizon, prévient Antoine Tanzilli, porte-parole du ministre wallon de la Santé. La note-cadre de Maxime Prévot, qui vient d'être adoptée par le gouvernement wallon, propose des axes d'actions pour « améliorer les dispositifs hérités du fédéral, les renforcer, les rendre plus efficaces afin de garantir aux citoyens wallons l'accès équitable à des soins de santé de 1<sup>re</sup> ligne de qualité ».

De quels soins s'agit-il ? Ceux pouvant être dispensés de manière ambulatoire à domicile, dans une association de santé intégrée (maison médicale), dans un service décentralisé ou encore un cabinet privé. Suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, ce volet important de la santé a été transféré aux régions.

De nombreux professionnels de la santé sont concernés : médecins généralistes, infirmiers, kinés, pharmaciens, dentistes, ergothérapeutes...

**1. Binôme médecin-infirmier** À partir de 2017, mise en place du modèle Assisteo pour renforcer la complémentarité du binôme «médecin-infirmier». Ce dernier devrait se charger des tâches liées à la prévention mais pas seulement. Prise de sang, vaccination, surveillance de la glycémie... autant d'actes qui de-

vraient être assurés à l'avenir par les infirmier(e)s comme cela se fait déjà en milieu hospitalier. « Déléguer une partie de ses tâches

permettra au médecin de se concentrer sur le diagnostic et la prescription », précise Antoine Tanzilli.

Le gouvernement wallon prendra des mesures concrètes sur base des différents projets-pilotes émanant des acteurs de terrain qui seront mis sur pied prochainement avec le soutien de la Région.

**2. Pénurie de généralistes** En Wallonie, 123 communes sont confrontées à la pénurie de médecins généralistes, soit une commune sur deux. Pour attirer les jeunes diplômés, la Région wallonne maintiendra les dispositifs « Impulseo » (prime de 20 000 € à l'installation, interventions dans les charges salariales

d'un employé administratif ou des frais de télé secrétariat).

Maxime Prévot entend explorer de nouvelles pistes comme le développement des maisons médicales en milieu rural, la réduction de loyer pour les stagiaires et les assistants en médecine générale qui s'installent à la campagne ainsi que la création de « cabinets ruraux ».

**3. Maladies chroniques** En marge du plan conjoint fédéral-entités fédérées qui mise sur une approche intégrée des maladies chroniques, le gouvernement wallon a sélectionné six premiers projets-pilotes axés sur la prise en charge de ces pathologies particulières. « On vise une approche personnalisée mais transversale, détaille Antoine Tanzilli. Il ne s'agit plus d'élaborer un plan diabète ou un plan hypertension mais plutôt d'avoir une vision globale de la prise en charge de ce type de ma-

ladie ».

**4. Pérenniser le financement des soins palliatifs** Actuellement, les subides octroyés aux plateformes et associations actives dans les soins palliatifs sont accordés pour une période d'un an. Difficile dans ces conditions de développer des projets même à court terme. « La volonté du ministre de la Santé wallon est de pérenniser le financement accordé aux actions menées en matière de soins palliatifs en les intégrant dans le Code wallon de l'Action sociale ce qui offrira au secteur des soins palliatifs en plein essor une certaine stabilité financière. » ■

## Maisons médicales

**C'**est le maître atout de Maxime Prévot, la création de maisons médicales (appelées aussi associations de santé intégrée) subsidiées où se côtoient différents professionnels de la santé (médecins, infirmiers, kinés, dentistes...) Elles devraient faciliter l'installation de médecins généralistes en zone rurale. « La charge de travail est moins lourde et il est plus facile d'organiser ses horaires, ses gardes et ses congés quand on travaille à plusieurs », argumente Antoine Tanzilli, porte-parole du ministre wallon de la Santé.

Autres avantages : des soins de santé plus accessibles pour les patients et surtout moins de surconsommation médicale car en regroupant dans un même lieu différents professionnels de la santé, on limite le nombre de consultations auprès de spécialistes. ■ **C.a.D.**